



## Exposition « spéciale d'élevage »

Août 2016

L'exposition « spéciale d'élevage » est un concours de conformité au standard visant à participer à l'orientation de la sélection des animaux d'une race, ou d'un groupe de races apparentées avec pour référence la liste des mariages autorisés par le LOOF.

C'est un événement exceptionnel qui regroupe un nombre représentatif de sujets et permet de « faire le point » sur l'état de la race à un moment précis.

***C'est un élément constitutif du Système de Qualification des Reproducteurs (SQR) car un qualificatif « Excellent » en classe adulte (plus de 10 mois) obtenu en spéciale d'élevage est indispensable pour atteindre le niveau 4 (Recommandé).***

Afin que les résultats des chats primés lors d'une exposition « spéciale d'élevage » puissent être pris en compte dans les grilles de sélection, ces manifestations doivent suivre les principes décrits ci-dessous.

Le Guide pratique des spéciales d'élevage aide les clubs à ne rien omettre des différentes étapes d'une spéciale d'élevage, depuis l'initiative d'en organiser jusqu'après l'exposition.

L'affiliation au LOOF d'un club de race et les droits afférents sont assujettis à l'organisation d'au moins une « spéciale d'élevage » tous les deux ans (décision de CA du 23 juin 2016).

### I - Principes généraux

Une exposition « spéciale d'élevage » est placée exclusivement sous l'égide d'un club de race affilié au LOOF. Elle peut, cependant, être organisée en partenariat avec un club généraliste. Dans ce cas, ce partenariat devra faire l'objet d'une convention stipulant les obligations des deux parties (club de race et club généraliste). La déclaration de la spéciale d'élevage devra parvenir au LOOF au moins 6 semaines avant la date de la manifestation et sera publiée sur le site du LOOF dans un calendrier spécifique.

Un club de race ne peut organiser une spéciale que pour la race (ou le groupe de races) dont il a la charge.

Dans le cas d'une organisation conjointe entre un ou plusieurs clubs de race et un club généraliste, la déclaration de la spéciale devra se faire, si possible, simultanément avec le dépôt du formulaire d'enregistrement de l'exposition mais dans un délai qui ne pourra pas être inférieur à 6 semaines. L'annonce de l'exposition « spéciale d'élevage » sera alors publiée à la fois dans le calendrier des expositions et le calendrier des « spéciales d'élevage ».

Le choix des juges est de la responsabilité du club de race, en accord avec le club organisateur.

À l'issue de l'exposition « spéciale d'élevage », les juges ayant officié doivent rédiger un rapport sur l'ensemble des chats examinés avec les points forts et les points faibles. Ce rapport devra être transmis au club de race qui le publie sur son site et envoyé au LOOF ainsi que communiqué aux juges LOOF.

**Les résultats des spéciales d'élevage doivent impérativement être communiqués au LOOF sous 10 jours par le club organisateur afin que les qualificatifs « Excellents » qui ont été décernés puissent être intégrés au SQR.**

Le club de race devra obligatoirement avoir un stand d'information présent toute la durée de la « spéciale » ( kakémono/fiches de race fournis par le LOOF).

## II - Effectif minimum

Un nombre minimum de chats jugés est exigé afin qu'une spéciale d'élevage soit validée et prise en compte pour le Système de Qualification des Reproducteurs.

Ce nombre est fixé en fonction du nombre de pedigrees émis chaque année dans la race ou le groupe de race.

Barème applicable à partir du 1er septembre 2016 :

nombre de pedigrees l'année précédente	nombre minimum requis pour une spéciale d'élevage
≥ 5000	50
≥ 3000 et < 5000	40
≥ 2000 et < 3000	36
≥ 1500 et < 2000	32
≥ 800 et < 1500	28
≥ 500 et < 800	24
≥ 250 et < 500	20
≥150 et < 250	16
≥ 80 et < 150	12
≥ 30 et < 80	8
< 30	-

Si l'effectif n'est pas atteint, la « spéciale d'élevage » ne pourra être homologuée par le LOOF en tant que telle et les résultats ne seront pas pris en compte dans les grilles de sélection.

### **III - Catégories**

Les chats participant à une spéciale sont engagés dans les mêmes classes que lors d'une exposition classique : 3-6 mois, 6-10 mois, CAC, CACIB, CAGCI, CACE, CAGCE, CAP, CAPIB, CAGPI, CAPE, CAGPE, Honneur.

En complément des engagements et des « best in show » classiques (femelle 3-6 mois, mâle 3-6 mois, femelle 6-10 mois, mâle 6-10 mois, femelle neutre, mâle neutre, femelle, mâle), il pourra être ouvert des classes d'élevage spécifiques : lot d'élevage, 3 générations, vétérans.

**Lot d'élevage** : présentation et classement de trois fils ou filles d'un même reproducteur (mâle ou femelle) afin d'examiner l'homogénéité et la qualité de sa descendance.

**3 générations** : présentation de trois sujets (ex : père, fille, petit-fils) issus de trois générations successives afin d'examiner la transmission des caractères morphologiques.

**Vétéran** : chat mâle ou femelle, neutre ou entier âgé de plus de 6 ans.